

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.M.S.
Monsieur Ph. PIEREUSE
Directeur f.f.
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : /
N/Réf : AVL/KD/KKB-3.1/s.526
Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : KOEKELBERG. Parc Elisabeth. Rénovation et mise en conformité du tunnel Léopold II.
AVIS DE PRINCIPE (*Dossier traité par M. Th. Wauters*)

Les documents sur lesquels la CRMS est interrogée pour avis de principe ont été déposés à l'issue de la réunion qui s'est tenue le 28 septembre 2012, en présence des représentants de l'auteur de projet, du bureau d'étude spécialisé, du demandeur (Bruxelles Mobilité), de la DMS et de la CRMS. Il a été convenu que la CRMS émettrait, en sa séance du 3 octobre 2012, des recommandations sur base du plan général de situation ainsi que des plans et coupes schématiques des interventions.

Le projet

En vue d'améliorer les conditions de sécurité et de ventilation du tunnel du boulevard Léopold II, le projet prévoit une série d'interventions assez traumatisantes sur l'aménagement du parc Elisabeth classé et, en particulier, sur les alignements de platanes qui constituent la structure principale du parc. Les travaux semblent incontournables dans la mesure où il s'agit d'apporter des réponses à des questions de santé et de sécurité. Toutefois, au vu de leur importance, la CRMS demande que toutes les mesures soient prises par le demandeur et ses bureaux d'étude pour réduire au maximum leur impact sur le site classé.

A ce stade de l'étude, sept nouvelles sorties de secours seraient positionnées dans les doubles alignements de platanes, exigeant l'implantation de trappes de plusieurs m² et l'abattage de trois arbres. Deux autres sorties seraient situées dans la partie du parc entourant la basilique de Koekelberg, dans des alignements courbes qui semblent aujourd'hui moins structurants car plusieurs sujets manquent. Une nouvelle grille est aussi prévue sur le plan d'ensemble, également dans un alignement. Toutes les autres grilles existeraient déjà (à confirmer par l'auteur de projet).

Les alignements de platanes existants

Déjà présents en 1935, les platanes des grands alignements du parc ont aujourd'hui un diamètre moyen de 250 cm. L'inter-distance entre les troncs est légèrement supérieure à 10 m. Ce sont des individus remarquables qui, contrairement à ceux d'autres parcs bruxellois, ne présentent pas de tares dues à un élagage inadéquat. Les photos aériennes de 1953 et de 1971 confirment le développement de ces alignements dans de bonnes conditions de croissance. **En raison de l'aspect structurant et remarquable des alignements (rectilignes, et courbes aux abords de la basilique), la CRMS recommande d'éviter tout abattage et de mettre au contraire les travaux à profit pour replanter les quelques individus manquants** afin de soutenir la cohérence du parc et palier les altérations découlant de l'implantation de neuf nouvelles sorties de secours.

L'implantation des sorties de secours et des grilles

La CRMS demande de reconfigurer les sorties de secours de manière à ce qu'elles soient toutes placées perpendiculairement au tunnel et, autant que faire se peut, en volées droites de manière à empiéter le moins possible sur le système racinaire des arbres d'alignement. Les trappes seraient toutes disposées au-delà de la haie, dans les contre-allées (pour ce qui concerne la partie rectiligne du parc), et leurs dimensions seraient réduites là où il est possible d'aménager des volées droites.

Pour ce qui concerne les abords de la basilique, les alignements courbes de petits tilleuls ont aujourd'hui partiellement disparu, surtout d'un côté. Il convient de documenter la situation d'origine ou de référence (voir étude historique en cours), d'implanter les trappes en-dehors des alignements (le long de la grille) et de compléter ceux-ci.

Pour conclure, aucune trappe et aucune grille ne seront implantées à l'emplacement d'un arbre d'alignement (même s'il n'existe plus aujourd'hui). Les travaux seront distants de 3 m au minimum de la circonférence des troncs et les arbres manquants seront replantés.

L'égouttage

La nouvelle implantation recommandée aura des répercussions sur l'égouttage actuel situé dans le système racinaire des arbres et qui devrait être dévié. **La CRMS déconseille fermement tous travaux dans cette zone. Elle recommande la mise en place d'un nouveau collecteur dans la zone centrale du parc (dolomie) et l'abandon des structures existantes in situ, sans y toucher** (sauf suppression des regards ou autres dispositifs devenus inutiles).

L'aspect des trappes et grilles

Aujourd'hui, une seule sortie sous forme de trappe existe dans le parc. Elle dépasse le niveau du sol de 20 cm environ et est entourée de huit potelets pour empêcher tout stationnement intempestif. Tant l'aspect de la trappe que les potelets constituent une nuisance paysagère importante. Il n'est donc pas envisageable de prévoir des dispositifs de ce type au débouché des neuf nouvelles sorties.

Le demandeur doit répondre à la fois au souci de discrétion et d'intégration de ces trappes dans l'environnement et à la nécessité de prévoir des dispositifs facilement repérables par les services de sécurité. La CRMS estime toutefois qu'un bon compromis est possible et demande qu'un détail de principe du modèle prévu soit joint au permis, accompagné d'une description de la mise en œuvre. La CRMS préconise un modèle dont la partie supérieure se présente à fleur du revêtement de sol. Ce modèle devra nécessairement s'intégrer au revêtement en place (généralement dolomie), en le déclinant de la manière la plus adaptée sur la partie mobile de la trappe. En aucun cas, la trappe ne pourra être protégée par des potelets ou autres dispositifs saillants. **Pour éviter les problèmes de parcage ou autres, la CRMS propose d'empêcher purement et simplement l'accès des véhicules et toute organisation événementielle dans les contre-allées du parc où sont rassemblées les trappes, ce qui contribuera efficacement à leur accessibilité par les services d'urgence et à leur lisibilité.** Les auteurs de projet étudieront un marquage sobre, qui permettra leur repérage aisé compte tenu du fait que leur

localisation systématique dans deux zones bien définies du parc contribue déjà fortement à l'intelligibilité des dispositifs.

Le modèle existant de grille ne doit pas non plus servir de référence au projet car son impact visuel est important. Un modèle plus discret sera étudié, qui s'intègre davantage dans les revêtements.

La CRMS demande aux auteurs de projet de lui confirmer que les grilles existantes ne feront pas l'objet de nouveaux travaux.

Autres travaux

Une série d'autres travaux souterrains sont mentionnés dans le parc, qui ne modifieraient pas l'aspect du sol. La CRMS souhaiterait être informée plus en détail de ces travaux (nature des travaux, volume construit, profondeur, etc.) afin de pouvoir évaluer leur impact réel.

Elle demande que la grille et la sortie de secours prévues sur le petit rond-point situé dans l'axe de la basilique (avenues E. Bossaert et J. Sermon) soient traitées selon les mêmes principes que dans le parc (discrétion et intégration à l'aménagement prévu).

Enfin, elle souhaite être informée des dispositifs hors sol ou des abattages prévus dans le tronçon du boulevard Léopold II compris entre le parc Elisabeth et le centre-ville. A ce sujet, elle recommande d'être particulièrement attentif à ne pas encombrer le débouché des rues latérales sur le boulevard.

Le chantier

Les zones de chantier seront délimitées par des barrières physiques. De manière générale, on tâchera d'en exclure au maximum les arbres d'alignement. Les engins de chantier devront faire l'objet d'une approbation préalable (permis de chantier) afin de garantir la préservation des branches charpentières des platanes (hauteur libre ne dépassant généralement pas les 5 m !).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – A.E.D. ;
- Madame France Maussion (bureau Stibbe)
- A.A.T.L. - D.U. (Carine Defosse)